

<b>IDENTIFICATION</b>	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : EXPERTISE ET EVALUATION IMMOBILIERES	Niveau d'études : Imo B 2020-2021
Intitulé du cours : Techniques d'expertise Evaluation immobilière (laboratoire)	Nombre de crédits ECTS : 18
Nombre de périodes : 200	N°UE : 1073 Code de référence : 71 58 12 U32 D1

<b>DESCRIPTION</b>
<p><b>Prérequis :</b> Attestations de réussite des unités de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Eléments de métrés » code 71 58 05 U32 D1</li> <li>- « Technologie de la construction et connaissance des matériaux » code 71 58 09 U32 D1</li> </ul>
<p><b>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</b> Notes de cours à fournir par l'enseignant</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</p> <p>À partir d'analyses de bien immeubles, en exploitant le matériel informatique approprié, de consignes et en utilisant le vocabulaire ad hoc,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir tout document officiel relatif aux expertises immobilières, aux expertises judiciaires et aux arbitrages ;</li> <li>- d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis.</li> </ul> <p>Pour la détermination de degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le niveau de cohérence entre la situation et la démarche utilisée ;</li> <li>- le degré de rigueur dans l'argumentation utilisée ;</li> <li>- le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques et juridiques utilisés.</li> </ul>
<p><b>Contenu du cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déontologie de l'agent immobilier – notions</li> <li>- Expertise judiciaire</li> <li>- Etat pré-acquisitif</li> <li>- Etat des lieux constructifs avant travaux – récolement</li> <li>- Etat des lieux à l'entrée locative – puis notions sortie</li> <li>- Notions de mesurage et relevé in situ</li> <li>- Evaluation (expertise) immobilière – logement et terrain à bâtir</li> </ul>
<p><b>Bibliographie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi du 11-02-2013 organisant la profession d'agent immobilier</li> <li>- VADE-MECUM de l'expertise judiciaire (commission Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance-arrondissement de Liège.</li> <li>- Loi du 15-05-2007 Réforme de l'expertise judiciaire.</li> <li>- L'évaluation immobilière en pratique (2<sup>ème</sup> édition) de chez KLUWER.</li> <li>- Notes de cours</li> </ul>

<b>PERSONNEL ENSEIGNANT</b>
Mr <b>CURRO Eric</b>

---

<b>METHODOLOGIE</b>
---------------------

Supports « papier » et informatique
-------------------------------------

Méthodologie visant le socio-constructivisme. Implication des étudiants par et de manière non-exhaustive : la réflexion et la compréhension ainsi que le partage d'idées.
---

<b>MODES D'EVALUATION</b>
---------------------------

Evaluations intermédiaires après 100 périodes (Techniques d'expertise 1073-1) et évaluation certificative en fin d'UE 1073-2
--